

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations



COMMUNE DE COMPERTRIX



L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-huit heures quinze,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle des fêtes Daniel BOITEUX Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

Date de convocation :

07 décembre 2020

Nombre de délégués :

En exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Dont procuration :	0
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Néant.VOTE PAR PROCURATION : Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Dominique POMMIER

Vu que le budget est voté au chapitre,

La décision modificative n° 1 est annulée et remplacée comme suit.

Considérant que le budget a prévu des titres et mandats annulés pour des sommes conséquentes pour répondre au transfert de la compétence eau.

Considérant que des écritures d'ordre sont nécessaires à la sortie d'inventaire de la tondeuse obsolète et ayant fait l'objet d'une reprise lors de l'achat de la nouvelle,

Sachant que ces écritures peuvent se faire sans modifier le volume global du budget mais en précédant à des réductions de certains chapitres pour abonder d'autres.

Suite à des écritures bloquantes pour la trésorerie, il est proposé d'annuler et remplacer la délibération n°2020.024 du 02 octobre dernier par l'écriture suivante et supprimant les écritures relatives à la sortie d'inventaire de la tondeuse.

Les modifications en cours d'année comme les élections et l'accroissement du nombre d'enfants ont généré des mouvements de personnels et donc augmenté le montant des cotisations.

Délibération n° 2020.042

Objet :

Décision modificative
n°3.

Après entendu l'exposé du Maire, Pascal LEFORT, le conseil municipal décide de procéder aux écritures modificatives comme suit :

Type d'écritures	Sections	chapitres	Articles	Objet	Montant
Dépenses	Fonctionnement	012	6218	Autre personnel extérieur	-5 500.00€
Dépenses	Fonctionnement	65	6541	Créances admises en non-valeur	4 400.00 €
Dépenses	Fonctionnement	65	6542	Créances éteintes	800.00 €
Dépenses	Fonctionnement	65	6531	Indemnités des élus	1 500.00€
Dépenses	Fonctionnement	65	6534	Cotisations sociales	4 000.00€
Dépenses	Fonctionnement	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-5 200.00 €

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :

*reçue en préfecture le : 14/12/2020

*publiée ou notifiée le : 15/12/2020

Fait à COMPERTRIX, le 11 décembre 2020

Extrait certifié conforme.

M. Pascal LEFORT,
Maire.

